



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 3 octobre 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>c</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le conseiller Joseph De Sylva.

**CE-2007-1399**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 36 – 43 069,40 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 38 – 385 020,22 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 37 – 7 723,99 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 35 – 383 941,99 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 36, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 38, la liste des réquisitions numéro 37 et la liste des embauches numéro 35 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 36	Pièces de comptes à payer	43 069,40 \$	17 au 21 septembre 2007
Liste PD numéro 38	Pièces de comptes à payer	385 020,22 \$	17 au 21 septembre 2007
Liste des réquisitions numéro 37	Pièces de comptes à payer	7 723,99 \$	17 au 21 septembre 2007
Liste des embauches numéro 35	Embauche de personnel temporaire	383 941,99 \$	10 au 14 septembre 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1400**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-35 - 612 941,73 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 SEPTEMBRE 2007**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-35, d'un montant total de 612 941,73 \$, pour la période du 13 au 19 septembre 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1401\*

**MODIFICATIONS - RÈGLEMENT NUMÉRO 637 DE L'EX-COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS - CONSTRUCTION DES MÉCANISMES DE CONTRÔLE POUR LA PROTECTION DE L'INTERCEPTEUR RÉGIONAL À AYLMEYER, HULL ET GATINEAU ET DES TRAVAUX DES ENTRAÎNEMENTS À VITESSE VARIABLE AUX STATIONS DE POMPAGE DE LA C.U.O. - DIMINUTION DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT AUTORISÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 637 de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais, modifié par le règlement numéro 637-1, autorisant une dépense de 5 170 000 \$ pour la construction des mécanismes de contrôle pour la protection de l'intercepteur régional à Aylmer, Hull et Gatineau et des travaux des entraînements à vitesse variable aux stations de pompage de la C.U.O., fut adopté le 4 février 1999 et modifié le 16 août 2001;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'actualiser ce règlement afin de considérer les économies réalisées;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation, pourvu que la modification ne change pas l'objet de règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier le règlement numéro 637 de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais comme suit :

1. Le titre est modifié pour lire un emprunt de 4 330 000 \$ au lieu de 5 170 000 \$.
2. Les paragraphes 12 et 14 du préambule sont abrogés.
3. L'article 4.0 est remplacé par le suivant :

Pour les fonds desdits travaux, la Communauté urbaine de l'Outaouais est par le présent règlement autorisée à faire un emprunt par émission d'obligations pour un montant n'excédant pas 4 330 000 \$ et réparti comme suit :

1.	Coût des travaux (mesures de protections)	1 635 000 \$
2.	Coût des travaux (entraînement à vitesse variable)	1 065 000 \$
3.	Coût des travaux (alimentation électrique d'urgence)	700 000 \$
4.	Honoraires professionnels (plans et devis et surveillance)	349 000 \$
5.	Imprévus à 10 %	375 000 \$
6.	Frais de financement	206 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<u><u>4 330 000 \$</u></u>

4. L'article 5.0 est modifié pour lire une somme de 4 330 000 \$ au lieu de 5 170 000 \$.
5. Les articles 6.0, 7.0 et 8.0 sont abrogés.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-1402

**DÉFI ADT - PARTIE D'ÉTOILES LA RUSSIE VS LES ÉTOILES DE LA LHJMQ - CENTRE ROBERT-GUERTIN - 21 NOVEMBRE 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de hockey Les Olympiques de Gatineau a obtenu l'organisation du Défi ADT – Partie d'étoiles entre la Russie et la Ligue de hockey majeur du Québec (LHJMQ) qui se tiendra le 21 novembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de hockey Les Olympiques de Gatineau utilisera une gratuité prévue au protocole d'entente (CM-2006-847) pour la journée de cet événement;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie de hockey sera télédiffusée au niveau national sur les chaînes de télévision RDS, TSN et Rogers en direct aux heures de grande écoute;

**CONSIDÉRANT** la visibilité médiatique et les retombées économiques pour la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte que le Club de hockey Les Olympiques de Gatineau utilise gratuitement le Centre Robert-Guertin les 20 et 22 novembre 2007 dans le cadre de la tenue du Défi ADT de la Ligue canadienne de hockey.

L'exemption du coût de location demandée pour le Centre Robert-Guertin représente une perte de revenus de 7 700 \$ au tarif actuel.

Adoptée

CE-2007-1403\*

**ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE D'ARCY-MCGEE/SYMMES**

**SIDÉRANT QUE** la Commission scolaire Western Québec a construit une école primaire sur le boulevard du Plateau;

**CONSIDÉRANT QUE** pour permettre la construction de cette école, la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CM-2002-349 a cédé à la Commission un terrain de 7,39 acres (29 929,1 m<sup>2</sup>);

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire Western Québec, en acceptant la cession du terrain, accorde à la Ville de Gatineau l'utilisation sans frais de certains locaux de l'école et du terrain sportif qu'elle y a construit :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire Western Québec et la Ville de Gatineau autorisent le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente en annexe.

De plus, le trésorier est autorisé à :

- puiser à même la réserve « parcs et terrains de jeux », au poste budgétaire 17-99000, la somme de 10 566,87 \$ ainsi qu'à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- émettre un chèque de 10 566,87 \$ représentant le 10 % pour fins de parcs à la Commission scolaire Western Québec à la signature du protocole d'entente;
- donner suite au protocole d'entente en ce qui a trait aux clauses d'assurance responsabilité civile.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-1404

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-37 - 137 297,55 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-37 d'un montant de 137 297,55 \$ pour la période du 18 au 24 septembre 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1405

**SOUSSION 2007 SP 153 - ENVIROSERVICES INC. - MESURES DE DÉBITS À L'ÉGOUT SANITAIRE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 52 075,15 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Enviroservices inc., 589, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, J6W 4R2, le contrat pour les travaux de prise de mesures de débits sur treize bassins d'égout sanitaire dans divers secteurs de la Ville de Gatineau, sur la base des prix forfaitaires et unitaires écrits au bordereau de soumission pour un montant total de 52 075,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 juillet 2007, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30239-001	49 333,15 \$	Honoraires professionnels - SIAD Honoraires professionnels
04-13493	2 742,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1406

**SOUSSION 2007 SP 205 - PAVAGE GADBOIS INC. - RESURFAÇAGE DES PATINOIRES AUX PARCS RENÉ-LÉVESQUE ET EUGÈNE-SAUVAGEAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 69 012,68 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND-VANIER ET DE LIMBOUR - PIERRE PHILION ET SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois inc. 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux de resurfaçage des patinoires aux parcs René-Lévesque dans le secteur de Gatineau et Eugène-Sauvageau dans le secteur de Hull sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 69 012,68 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 28 août 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30338-018	19 311,07 \$	Aménagement de parcs 2006 – Structures de planches à roulettes
06-30388-026	26 067,77 \$	Aménagements de parcs – Parc Eugène-Sauvageau
06-30388-036	20 000,00 \$	Aménagements de parcs – Parc René-Levesque
04-13493	3 633,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1407**

**AJUSTEMENT FINAL DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME CIMA+ POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ÉGOUT UNITAIRE DE LA RUE GEORGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat de services professionnels a été octroyé en 2006 par la résolution numéro CE-2006-391 à la firme CIMA+ pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de réhabilitation de l'égout unitaire de la rue Georges;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'exécution des travaux prévue initialement au contrat a été prolongée d'environ deux semaines par l'entrepreneur en raison de la présence de roc en chantier plus importante qu'anticipée;

**CONSIDÉRANT QUE** des services de surveillance additionnelle ont été nécessaires en raison du prolongement de la période d'exécution des travaux par l'entrepreneur;

**CONSIDÉRANT QU'**un ajustement des honoraires professionnels est nécessaire pour les services de surveillance additionnelle rendus par la firme CIMA+ dans le cadre du projet de réhabilitation de l'égout unitaire de la rue Georges :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le paiement à la firme CIMA+ d'un montant maximal de 5 667,36 \$ incluant les taxes à titre d'ajustement final des honoraires professionnels pour le projet de réhabilitation de l'égout unitaire de la rue Georges.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-60003-002	5 368,95 \$	Honoraires professionnels – Génie H. P. Égoût
04-13493	298,41	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-60003-004	5 667,36 \$		Honoraires professionnels – Génie – H. P. Égoût
18-60003-002		5 667,36 \$	Honoraires professionnels – Génie – H. P. – Piste cyclables

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1408

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES DE SURVEILLANCE DE LA FIRME TECSULT POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC DES RUES ST-MARIN ET LASALLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels a été octroyé en 2005 (CE-2005-498) à la firme Tecsumt pour effectuer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de remplacement de conduites d'aqueduc sur les rues St-Marin et Lasalle dans le secteur de Masson-Angers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité :

- Autorise le paiement à la firme Tecsumt d'un montant de 10 580,26 \$ incluant les taxes pour les services de surveillance additionnels rendus suite au dépassement par l'entrepreneur Construction DJL inc., de l'échéancier de réalisation prévu au documents de soumission;
- Autorise le trésorier à s'approprier les sommes nécessaires à cette fin à même les sommes réservées pour la retenue contractuelle à l'entrepreneur Construction DJL inc. pour les travaux réalisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-60975	10 023,16 \$	Retenue sur contrat
04-13493	557,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1409

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES DE SURVEILLANCE DE LA FIRME CIMA+ POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'AQUEDUC DE LA RUE JEAN-RENÉ MONETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels a été octroyé en 2006 (CE-2006-578) à la firme CIMA+ pour effectuer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de remplacement d'aqueduc sur la rue Jean-René Monette dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ a déposé à la Ville une facture pour les frais d'honoraires professionnels additionnels de l'ordre de 8 507,15 \$ incluant les taxes, en ce qui a trait à la surveillance additionnelle effectuée en raison du délai d'exécution des travaux par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande le paiement des honoraires supplémentaires demandés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité :

1. Autorise le paiement à la firme CIMA+ d'un montant de 8 507,15 \$ incluant les taxes pour les services de surveillance additionnels rendus suite au dépassement par l'entrepreneur Location d'Équipements R.H. Nugent Ltée, de l'échéancier de réalisation prévu aux documents de soumission;

2. Autorise le trésorier à s'approprier les sommes nécessaires à cette fin à même les sommes réservées pour la retenue contractuelle à l'entrepreneur Location d'Équipements R.H. Nugent Ltée pour les travaux réalisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-61139	8 059,21 \$	Retenue sur contrat
04-13493	447,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1410**

**CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES À HYDRO-QUÉBEC SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 386 759 AU CADASTRE DU QUÉBEC - CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - DEVANT LE 200, BOULEVARD SACRÉ-COEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de consentir une servitude à Hydro-Québec pour rendre conforme le droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, ajouter et exploiter sur, au-dessus et en dessous d'une partie du lot 3 386 759 du cadastre du canton de Hull pour un transformateur électrique devant desservir exclusivement l'immeuble appartenant à 4345177 Canada inc. situé au 200, boulevard Sacré-Cœur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de consentir une servitude à Hydro-Québec sur une partie du lot numéro 3 386 579 situé devant le 200, boulevard Sacré-Cœur tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Denis Ayotte, sous le numéro de dossier 05-155-2 et le numéro 2662 de ses minutes, daté du 21 septembre 2007 pour rendre conforme les droits d'exploitation à Hydro-Québec pour permettre l'accès au transformateur électrique devant desservir exclusivement l'immeuble appartenant à 4345177 Canada inc. le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis sur une partie du lot 3 386 759 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull faisant partie intégrante des présentes.

Adoptée

**CE-2007-1411**

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR L'ARCHITECTURE DU PAYSAGE - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT, TRONÇON 1 - 7 349,78 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'habitation et du développement urbain du Module de l'urbanisme et du développement durable recommande le paiement d'un ajustement de 7 349,78 \$ incluant les taxes, représentant les coûts des honoraires supplémentaires pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux par l'architecte du paysage du tronçon 1 du projet de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, tronçon 1.

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels d'un montant additionnel de 7 349,78 \$ à la firme Daniel Arbour & Associés pour le projet de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, tronçon 1.

Le trésorier est autorisé à s'approprier les sommes nécessaires à même la retenue du contrat avec la compagnie de construction DJL.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-30622-001-55428	2 644,78 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve – Maisonneuve – Aménag. Maisonneuve – Phase I
05-13181-60683	4 318,00 \$	Retenue sur contrat
04-13493	387,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1412**

**AUTORISATION À LA FIRME GÉNIVAR POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE PROLONGATION DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE THÉRÈSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme Génivar à présenter tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux de prolongation de l'égout sanitaire sur la rue Thérèse dans le secteur de Gatineau.

Adoptée

**CE-2007-1413**

**SUBVENTION DE 200 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 10114 DE SAINTE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb conseil 10114 de Sainte-Rose-de-Lima à l'attention de madame Monique Clément, présidente du comité féminin, 138, boulevard Lorrain, Gatineau, Québec, J8P 2E9 à titre de subvention pour l'organisation d'un souper dont les profits seront remis à l'Association de la sclérose en plaque.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11415-972	200 \$	Yvon Boucher – De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1414**      **SUBVENTION DE 200 \$ - HYDRO-QUÉBEC/CENTRAIDE OUTAOUAIS - HYDRO-CHANTS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Hydro-Québec/Centraide Outaouais à l'attention de madame Karine Dunnigan, 200, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 3E5, à titre de subvention pour le spectacle Hydro-Chants organisé par Hydro-Québec le 7 novembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11404-972	50 \$	Alain Pilon – De Val-Tétreau subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva – Du Versant subventions
1415-972	25 \$	Yvon Boucher – De la Rivière-Blanche subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier – De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1415**      **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR ST-MATTHIEU - ACTIVITÉS ANNUELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or St-Mathieu à l'attention de madame Edna De Beaumont, 22, rue de Vendôme, Gatineau, Québec, J8T 1V3, à titre de subvention pour l'organisation de leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11410-972	200 \$	Denis Tassé – Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1416**      **SUBVENTION DE 300 \$ - DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA, SECTION DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Dystrophie musculaire Canada, section de l'Outaouais à l'attention de monsieur François Viens, président, 1053, rue Bel-Air, Gatineau, Québec, J8P 1B3, à titre de subvention pour leur campagne de financement 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau – Maire – Subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon – De Val-Tétreau subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier – De l’Orée du Parc subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers – Des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva – Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1417      SUBVENTION DE 1 600 \$ - DÉJEUNER DU MAIRE - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 600 \$ à l’ordre de « Déjeuner du maire » à l’attention de monsieur Gilles Marcoux, C. P. 79017, Gatineau, Québec, J8Y 6V2 à titre de subvention pour l’organisation du Déjeuner du maire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11401-972	100 \$	Frank Thérien – D’Aylmer subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise – De Lucerne subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel – De Deschênes subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon – De Val-Tétreau subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - Wright–Parc-de-la- Montagne subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier – De l’Orée-du-Parc subventions
11407-972	100 \$	Pierre Philion – De Saint-Raymond– Vanier subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine – De Limbour subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé – Des Riverains subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers – Des Promenades subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva – Du Versant subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – De Bellevue subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins – Du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher – De la Rivières-Blanche subventions
11416-972	100 \$	Luc Montreuil – De Masson-Angers subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle – De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1418

**SUBVENTION DE 600 \$ - ASSOCIATION DU MÉRITE HULLOIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'Association du Mérite hullois à l'attention de madame Maryse Gaudreault, présidente, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9 à titre de subvention pour la 22<sup>e</sup> édition du Mérite hullois qui aura lieu le 23 novembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11406-972	100 \$	Louise Poirier – De l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - Wright–Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	400 \$	Alain Pilon – De Val-Tétréau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1419

**SUBVENTION DE 300 \$ - LES JOYEUX RETRAITÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Joyeux Retraités à l'attention de madame Claire Chénier, secrétaire-trésorière, 49, rue Mutchmore, appartement 205, Gatineau, Québec, J8Y 3T5, à titre de subvention pour les activités du Club de l'Âge d'Or.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	300 \$	Pierre Philion – De Saint-Raymond–Vanier subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-694	835 \$		Pierre Philion - De Saint-Raymond–Vanier – Articles promotionnels
11407-972		835 \$	Pierre Philion – De Saint-Raymond–Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1420

**SUBVENTION DE 600 \$ - LES JOYEUX LORETTOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Joyeux Lorettois à l'attention de madame Pierrette D'Aoust-Parent, présidente, 76, rue Delanaudière, Gatineau, Québec, J9A 1N6, à titre de subvention pour l'organisation des activités de la saison 2007-2008 pour le Club de l'Âge d'or.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11404-972	600 \$	Alain Pilon – De Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1421

**SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SOCIALE HULL-VOLANT - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$, à l'ordre de l'Association athlétique et sociale Hull-Volant, à l'attention de monsieur Jean-Claude Trottier, 161, rue Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau (Qc) J8X 3T2, dans le cadre de leur 75<sup>ième</sup> anniversaire de sports qui se tiendra le 20 octobre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau – Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1422

**SUBVENTION DE 100 \$ - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$, à l'ordre de la Soupe populaire de Hull inc., à l'attention de madame Lise Paradis, directrice générale, 751, boulevard St-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, dans le cadre de leur activité qui se tiendra le 5 octobre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau – Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1423

**SUBVENTION DE 200 \$ - CERCLE DE FERMIÈRES DE MASSON-ANGERS -  
DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Cercle de Fermières de Masson-Angers, à l'attention de madame Andrée Turcotte, 87, rue Georges, Gatineau, Québec, J8M 1A2, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11416-972	200 \$	Luc Montreuil – De Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1424

**SUBVENTION DE 500 \$ - L'AMICALE LAURENT-GROULX LTÉE - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Amicale Laurent-Groulx ltée à l'attention de monsieur Denis Michaud, secrétaire-trésorier, 175, rue Mutchmore, app. 1408, Gatineau, Québec, J8Y 3T9 à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour l'année 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	500 \$	Pierre Philion – De Saint-Raymond–Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1425

**SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES CLUBS D'ENTREPRENEURS  
ÉTUDIANTS DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC -  
LOUISE POIRIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec à l'attention de madame Maude Lacelle, 200, boulevard Saint-Laurent, bureau 301, Gatineau, Québec, J8X 1N5 à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11406-972	100 \$	Louise Poirier – De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1426

**ACHAT D'UNE TABLE CORPORATIVE POUR LE PETIT DÉJEUNER DE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2007 DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 4 OCTOBRE 2007 - 350 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'achat d'une table corporative pour le petit déjeuner de lancement de la campagne 2007 de Centraide Outaouais qui aura lieu le 4 octobre 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-312	350 \$	Conseil municipal frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1427

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1014 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CLAUDE DUMOUCHEL AU POSTE DE CONCIERGE - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1014 adoptée le 27 juin 2007, acceptait l'engagement à l'essai et permanence de monsieur Claude Dumouchel au poste de concierge au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des infrastructures et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Claude Dumouchel a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son statut d'employé temporaire, Module des infrastructures et de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2007-1014 adoptée le 27 juin 2007 de façon à réintégrer monsieur Dumouchel à son statut d'employé temporaire au Module des infrastructures et de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1428

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE JACQUES AU POSTE DE CONCIERGE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge à la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et permanence de monsieur Pierre Jacques au poste de concierge à la Division de l'entretien des édifices, Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Jacques est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Jacques sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19910-114 – Place des Pionniers – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1429\***

### **ENTENTE DE DÉPART MADAME DIANE DESJARDINS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Diane Desjardins occupant un poste de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines a signé une entente de terminaison d'emploi à compter du 1er juillet 2007 :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'entente de terminaison d'emploi de madame Diane Desjardins à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer l'entente de terminaison d'emploi, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires. Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les autorités municipales profitant de l'occasion pour offrir à madame Diane Desjardins leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2007-1430**

### **ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MESSIEURS RÉJEAN LÉVEILLÉ ET ROBERT HAMEL AUX POSTES DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de préposé aux arénas à la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

## **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et permanence de messieurs Réjean Léveillé et Robert Hamel aux postes de préposé aux arénas à la Division de l'entretien des édifices, Module des infrastructures et de l'environnement.

Les dates d'entrée en fonction de messieurs Réjean Léveillé et Robert Hamel seront déterminées par le Service des ressources humaines.

Messieurs Réjean Léveillé et Robert Hamel ont renoncé à leur période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de MM. Léveillé et Hamel sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-71232-114 – Aréna Cholette – Salaires – Réguliers – Cols bleus et 02-71233 – Aréna Sabourin – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1431**

## **MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PHILIPPE GAGNÉ AU POSTE DE TECHNICIEN EN ARPENTAGE - SERVICE D'INGÉNIERIE - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien en arpentage (poste numéro ING-BLC-004) au Service d'ingénierie du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

## **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Philippe Gagné au poste de technicien en arpentage au Service d'ingénierie, Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Philippe Gagné est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Monsieur Gagné sera celui de la classe 8, 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service d'ingénierie - Réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1432

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS CHABOT AU POSTE DE RESPONSABLE À LA PLANIFICATION ET ENVIRONNEMENT - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 19 juin 2007, par sa résolution numéro CM-2007-701, le conseil municipal acceptait la création du poste de responsable planification et environnement, Module urbanisme et développement durable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Louis Chabot au poste de responsable planification et environnement du Module de l'urbanisme et du développement durable.

Monsieur Louis Chabot sera assujéti à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le service des ressources humaines.

Le salaire de M. Chabot est établi, à la classe 4, 7<sup>e</sup> échelon selon la politique salariale des employés cadres de la ville de Gatineau.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-115 – Planification - Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1433

**MANDAT POUR LA FIRME DUNTON RAINVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 novembre 2006, la compagnie 6608604 Canada Inc. et als (11 Place de Templeton) a intenté une poursuite contre la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le 30 août 2006, Récupération Cascades (recyclage carton) a intenté une poursuite contre la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 janvier 2007, Récupération Cascades et Al (recyclage résidence) a intenté une poursuite contre la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit être représentée dans le cadre de ces poursuites judiciaires;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'octroyer un mandat de services à la firme d'avocats Dunton Rainville;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 573.3.02 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission compte tenu que l'octroi de ce mandat est rendu nécessaire suite à des recours devant un tribunal :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité octroie un mandat de services à la firme d'avocats Dunton Rainville, 3333, boulevard du Souvenir, bureau 200, Laval, Québec, H7V 1X1.

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier à été émis le 28 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1434

**REQUÊTE EN SUSPENSION OU RÉVOCATION DU PERMIS D'ALCOOL POUR  
LE BAR LA WARTA - 1134, BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST - BUREAU 9 -  
DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** le bar La Warta est titulaire d'un permis de bar émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le titulaire du permis d'alcool a contrevenu à plusieurs dispositions de la *Loi sur les permis d'alcool* et la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police a eu à intervenir à plusieurs reprises pour des actes de violence, des désordres et des atteintes à la tranquillité publique;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'agir rapidement pour mettre un terme aux actes de violence et infractions aux lois et règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les procureurs de la Ville de Gatineau ou son mandataire à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec une requête en suspension ou révocation du permis d'alcool du titulaire.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif